

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 2026-192 :
Portant réglementation de la circulation et du stationnement
7 rue André Favreau
Pour réserver deux emplacements de stationnement

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

ENTREPRISE JOLYWOOD
6 IMPASSE DU MIDI
17220 CROIX-CHAPEAU

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour réserver deux emplacements de stationnement, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 7 rue André Favreau.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Du lundi 27 avril 2026 à 8h00 au jeudi 30 avril 2026 à 18h00

Le stationnement de tout véhicule sera interdit 7 rue André Favreau, au droit du chantier, pour permettre le stationnement de véhicules de chantier par l'entreprise « JOLYWOOD ».

ARTICLE 2 : Toute intervention devra être impérativement communiquée sous format écrit par voie postale par l'entreprise « JOLYWOOD » aux riverains du secteur concerné par les travaux.

ARTICLE 3 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par l'entreprise « JOLYWOOD ».

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 5 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- Entreprise JOLYWOOD.

Fait à La Flotte, le 15 avril 2026

Le Maire,
Jean-Paul HÉRAUDEAU

